

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Terreau Biogaz
Titre du projet	Captage et destruction du biogaz du lieu d'enfouissement sanitaire de Robertsonville
Code du projet	LE011
Période de rapport de projet	2019-09-15 au 2020-09-14
Protocole applicable	2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH ₄

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 5 761
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 5 802, soit 1 655 de millésime 2019 et 4 147 de millésime 2020
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 5 627
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 175
Date de la délivrance : 2021-02-24
Explications :
La différence entre le nombre de crédits compensatoires demandé et le nombre délivré est due à l'utilisation d'une température de destruction supérieure à celle exigée dans le protocole 2 du RSPEDE pour la quantification des réductions admissibles à la délivrance de crédits compensatoires. La quantité de crédits compensatoires correspondant à cet écart a été ajoutée à la quantité demandée.
Comme prévu à l'article 70.20 du « Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre », 3 % des crédits compensatoires délivrés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministre.